

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TRAINOU

DEPARTEMENT  
DU LOIRET

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

**Nombre de membres :**

En exercice : ..... 21

Présents : ..... 17

Votants : ..... 21

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le vingt-six septembre à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses  
séances sous la présidence de Madame Nadia SARRAIL, première adjointe, en  
l'absence de Monsieur Aymeric PEPION, Maire.

Date de convocation : le 20 septembre 2022

**Etaient présents**

SARRAIL Nadia, RENIMEL Isabelle, MARTINEZ Guillaume, LAPLACE Marylise,  
FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent, RONNET Valérie, GALLIER François,  
ETIENNE Christelle, ROBERT Aurélie, MASSAMBA MA NKOUSSOU Freddy,  
BEAUFILS Laurence, SIMON Jérémy, FAUQUEMBERGUE Damien, ENGELRIC-  
BERRUET Denyse, MARECHAU Eloïse, ARMAND Joël.

**Absents représentés :**

MARTINEZ Cécile représentée par SARRAIL Nadia, PEPION Aymeric représenté par  
MARTINEZ Guillaume, CANO Didier représenté par RENIMEL Isabelle, HORNBERGER  
Caroline représentée par ETIENNE Christelle

**Secrétaire de séance :** FOUCAULT Jacqueline



**Délibération n° 2022 57 – Autorisation de signature du marché public d'un assistant de maîtrise d'ouvrage pour la création d'un bâtiment dédié au regroupement des professionnels médicaux**

Un marché a été opéré ayant pour objet la recherche d'un assistant de maîtrise d'ouvrage pour la création d'un bâtiment dédié au regroupement des professionnels médicaux.

6 cabinets d'architectes ont répondu à l'offre.

L'analyse des candidatures a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation à savoir la valeur économique de l'offre (60%), la valeur technique (35%), réponse au besoin et force de proposition (20%), réalisation d'un calendrier prévisionnel (10%) et la présence à la réunion sur site (5%).

	ENTREPRISES					
	EA+LLA	LECOMTE	LETAGNEAUX	LR ARCHITECTURE	LOIRET ARCH CONCEPT	G AUTRET
CRITERE PRIX 60 %	47.5	46.94	34.28	60	58.68	33.25
CRITERE TECHNIQUE 35 %	28	28	32	30	34	28
VISITE SUR SITE 5 %	5	5	5	5	5	0

TOUS CRITERES  
CONFONDUS

NOTE/100

NOTE/20

	NOTE FINALE					
	EA+LLA	LECOMTE	LETAGNEAUX	LR ARCHITECTURE	LOIRET ARCH CONCEPT	G AUTRET
NOTE/100	80.50	79.94	71.28	95.00	97.68	61.25
NOTE/20	16.10	15.99	14.26	19.00	19.54	12.25

La commission d'Appel d'offre qui s'est rassemblée le 12 septembre 2022 propose de retenir l'offre la plus avantageuse de Loiret Arch Concept pour un montant de 73 440 € TTC.

La commission finances ainsi que la commission travaux ont émis un avis favorable.

Il est proposé à l'Assemblée de suivre l'avis de la commission, d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre du marché.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à 19 voix pour et 2 abstentions de M. Jérémy SIMON et M. François GALLIER,

## DÉCIDE

### Article 1 :

De retenir la proposition du Maire et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres.

### Article 2 :

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.

### Article 3 :

Les crédits sont inscrits au budget.

Certifie exécutoire, pour copie conforme,

Le 27/09/2022

Le Maire,



Aymeric PÉPION

La/le secrétaire de séance



Jacqueline FOUCAULT

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>